



DECLARATION LIMINAIRE CGT A LA CAP DES SGM
DU 16-05-13 A PARIS LA DEFENSE

Madame la Présidente,

La CGT se félicite de l'attribution automatique du 8eme échelon aux Syndics Principaux de 1ere classe.. Ce combat trouve sa juste victoire grâce aux nombreuses luttes menées.

Les agents nous sollicitent sur l'évolution de notre corps :

Le passage des SGM « NAV SEC » d'administratif vers technique est une juste revendication. La reconnaissance de la technicité permet ensuite de poser la problématique de la pénibilité par la bonification du 1 sur 5.

Les SGM doivent bénéficier d'un déroulement de carrière plus rapide. La revendication de la CGT de corps de catégorie C à 2 grades doit se mettre en place au plus vite.

Nous portons à votre connaissance l'opposition de la CGT en ce qui concerne la conduite des patrouilleurs des affaires maritimes par des personnels des Phares et Balises. A chacun son rôle, nous n'avons pas à compenser le manque d'agents « Navigation-Sécurité » par des collègues « Phares et Balise » affectés à leurs missions propres. Cette porte ouverte à une privatisation rampante, à l'identique de ce qui se passe à la Réunion ou des salariés d'une entreprise privée sous régime « ENIM » pilotent la vedette « OSIRIS » nous pose la question du maintien du service public avec des agents de notre périmètre aux commandes de nos navires

Les Elus CGT en CAP des SGM